

**NUMÉRO : 2026-350bis**

**ARRÊTÉ PORTANT MISE EN DEPORT EN CAS DE CONFLITS D'INTERETS**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le reportage « à ciel ouvert » diffusé par CNEWS en mai 2026 concernant l'activité clandestine de restauration située chemin des Mureaux à Sarcelles,

Vu le courrier anonyme de menaces de mort du 10 juin 2026 relayant des propos injurieux et diffamatoires susceptibles de porter atteinte à l'honneur, à la considération ou à la réputation de Monsieur Bassi KONATÉ,

Considérant que les faits incriminés font l'objet d'une demande de protection fonctionnelle,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Madame Christine CHAMPEL est désignée en lieu et place de Monsieur Bassi KONATÉ, Maire pour instruire, présenter et rapporter devant toutes commissions ou instances collégiales, les faits susceptibles d'être rattachés toute procédure pénale opposant les auteurs susceptibles d'être incriminés à Monsieur Bassi KONATÉ.

**Article 2** : Monsieur Bassi KONATÉ, s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution de décisions relatives à tout dossier concernant cette affaire.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Sarcelles, le 15/06/2026

Le Maire,  
Bassi KONATÉ

